

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 DECEMBRE 2016**

**Présents** : Claude CHOVIN, Philippe HOURDOU, Alain BONNARDEL, Danielle GOUDARD, Régis PRADON, Isabelle ROUX, Françoise SANTUCCI, Zoulikha ZARROUG.

**Excusées** : Hugues MOTTET (pouvoir à Claude CHOVIN), Cécile MALLET (pouvoir à Régis PRADON), Véronique SAUZET, Gaël GRANDOUILLER (pouvoir à Danielle GOUDARD), Antoine DEMEUSY (pouvoir à Zoulikha ZARROUG), Daniel CHOVIN (pouvoir à Philippe HOURDOU), Laurence LINQUETTE-SCHOEPFER, (pouvoir à Alain BONNARDEL).

**Secrétaire de Séance** : Alain BONNARDEL

Le compte-rendu de la séance du 21 novembre est approuvé.

**2016.12.01 Objet : Mise en œuvre du R.I.F.S.E.E.P. (I.F.S.E. et éventuellement C.I.A.)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat, et du décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 un nouveau régime indemnitaire est obligatoire. Ce nouveau régime se compose de deux éléments : L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire et le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) qui est facultatif et lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir. Le conseil municipal décide d'instaurer dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017 ce nouveau régime indemnitaire.

**2016.12.02 Objet : Plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles : présentation du devis pour l'acquisition de matériel**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la nécessité d'acquérir du matériel afin de pouvoir mettre en place et cela dès l'année 2017 la pratique de mise en œuvre du désherbage sans pesticides. Un devis a été établi, son montant s'élève à 25 168€ H.T. Le taux d'aide de l'agence de l'eau peut aller jusqu'à 80%. Le conseil Municipal décide de valider le devis pour la mise en œuvre de la pratique de désherbage sans pesticides.

**2016.12.03 Objet : Proposition de vente des parcelles n°382 et n°384 en section ZI**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que Mr et Mme DEMONMEROT proposent de se porter acquéreurs des parcelles n°382 et n°384 section ZI d'une superficie totale de 56m<sup>2</sup> propriété de la commune. Monsieur le maire précise qu'une délibération en date du 7 octobre 2013 a autorisé la cession de ces parcelles pour un montant de 1500€. Il propose de rester sur les bases de cette délibération. Le conseil municipal à 7 voix pour et 1 abstention décide d'accepter la mise en vente de ces parcelles.

**2016.12.04 Objet : Décision modificative n°1 : Frais d'études pour les travaux d'extension et d'aménagement des locaux scolaires**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une décision modification est nécessaire afin d'effectuer les études relatives aux travaux d'extension et d'aménagement des locaux scolaires. Le Conseil Municipal décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2016 :

**CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
23	2313	ONA			Constructions	20 000,00
<b>Total</b>						<b>20 000,00</b>

**CREDITS A REDUIRE**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
20	2031	ONA			Frais d'études	-20 000,00
<b>Total</b>						<b>-20 000,00</b>

Séance levée à 21h30

**Secrétaire de séance :**

Alain BONNARDEL

**Le Maire :**

Claude CHOVIN